



PROCES-VERBAL No 5
Séance du Conseil communal
Lundi 19 juin 2017 à 20h.

Présidence : M. Christian MONGENET, Président
Procès-verbal : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

Pour cause de chaleur, la séance a lieu dans le foyer au lieu de la salle du Conseil.

Le Président ouvre la séance à 20h., salue les Conseillers, la Municipalité, la presse et le public. Le Conseil a été valablement convoqué le 7 juin 2017.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 41 Conseillers sont présents.

Excusés : Mme Martine Gehring, MM. Pierre Ducret, Philippe Petignat, Billy Warpelin

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger et délibérer.

2. Approbation du procès-verbal n° 4 de la séance du 6 mars 2017

M. Martin ZWAHLEN, préavis 2-2017 page 19, demande la correction de ses propos, le trottoir est « continu à la montée » et non pas « n'est pas continu ».

Le procès-verbal No 4 du lundi 6 mars 2016 avec la correction ci-dessus est accepté par 39 voix et 2 abstentions.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande la distribution de la motion Hirsiger et propose de l'inscrire au point 7 puisque ce dernier a été enlevé de l'ordre du jour.

Le Conseil accepte que la motion Hirsiger soit mise au point 7 par 30 voix (9 abstentions et 2 refus).

4. Communications du Bureau

M. Olivier JEANNERET devant partir à 21h. pour des raisons professionnelles, le Président lui passe la parole, et retire cette communication du point 9.

M. Olivier JEANNERET informe de la revue du SIS Morget à Apples et dit que la motion Duc concernant la PRM sera mise à l'ordre du jour du Conseil du 30 octobre 2017.

La parole n'est pas demandée sur ce sujet.

Le Président redonne ses adresses courriel :

president.conseil@tolochenaz.ch ou christian.mongenet@conseil-tolochenaz.ch

Le Président informe que les anciennes archives du Conseil communal se trouvent dans le bâtiment communal et prochainement triées par une archiviste avant élimination tandis que les documents à conserver le seront dans l'armoire anti-feu qui se trouve dans le bureau de la salle du Conseil avec les archives plus récentes. Il ajoute que les procès-verbaux originaux sont reliés par législature, que Mme la Préfète Andrea ARN contrôle chaque année les procès-verbaux, les préavis et les rapports et y appose sa signature.

Le Président refait l'historique des deux préavis ayant eu un recours, lit les conclusions du document envoyé à la Municipalité, aux recourants et au Conseil par le Conseil d'Etat et informe qu'il n'a pour l'instant pas la réponse de la Cour constitutionnelle.

Le Président re-dit que le Conseil n'est pas le lieu pour régler les comptes mais pour délibérer sur les préavis et rappelle quelques articles du règlement du Conseil :

Art. 16, il détermine les compétences du Conseil.

Art. 40, les commissions désignent leur président.

Art. 43, le premier membre de la commission la convoque. Il est en principe le rapporteur. Il explique que « en principe » ne veut pas dire absolument, que le Président n'est pas le rapporteur et que par galanterie, les dames sont toujours en tête de liste, ce n'est pas pour autant à elles de toujours faire le rapport, la Commission doit s'organiser. Pour le point 7, il revient au règlement et explique ce qu'est la motion et ce qu'est le postulat. La motion ne peut porter que sur les compétences du Conseil, il y reviendra au point 7.

5. Préavis municipaux

- 03-2017: Installation d'un terrain multisports et d'une piste de course demande de crédit CHF 140'000.-

Le Président explique que la commission s'est scindée en deux avec deux avis différents et apportent chacune son amendement.

Mme Laurence THEYS lit le rapport « Theys » avec l'amendement pour un projet redimensionné qui passe de CHF 140'000.- à CHF 100'000.-.

M. Gérard ROBIN lit le rapport « Robin » avec l'amendement pour un projet réduit.

M. Alexandre BUVELOT, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport qui va dans le sens du préavis 03-2017 présenté par la Municipalité.

M. Salvatore GUARNA explique que la Municipalité a finalement opté pour un terrain multisports sans barrière, évitant ainsi la mise à l'enquête nécessaire pour une nouvelle construction, projet recommandé par le service des sports qui a réagi très vite d'où le changement de prix du préavis présenté qui passe de CHF 140'000.- à CHF 100'000.-.

Le Président dit qu'après discussion, il sera passé au vote du 1^{er} rapport amendé (Theys), puis du 2^{ème} rapport amendé (Robin).

M. Etienne FREYMOND demande si le revêtement synthétique permettra le parcage comme c'est le cas actuellement lors, par exemple, d'enterrement et de mariage.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il ne sera plus possible de s'y parquer, le revêtement serait abîmé, mais qu'il n'y a qu'une dizaine de places de perdues.

M. Cyril DUC demande des précisions sur le revêtement car les informations divergent.

M. Salvatore GUARNA répond que ce sera des granulés de gomme de couleur.

M. Jean-Claude ROCHAT se dit surpris des rapports alors que l'article 44 du règlement du Conseil précise bien la différenciation entre celui de minorité et celui de majorité lorsqu'il y a égalité de membres, celui de la majorité comptant le Président. Il ajoute que pour plus de clarté, il faudrait refaire le préavis, qu'un amortissement à vingt ans est trop long et que le subside devrait être porté en déduction des frais. Cependant, il ne propose pas d'amendement.

M. Eric LINN répond que l'amortissement à vingt ans avait été conseillé mais qu'il est effectivement long, que dix ans serait plus juste et que pour la demande de subvention, le Conseil doit avoir approuvé le préavis, ce qui n'en permet pas la déduction anticipée.

M. Cyril DUC demande si la subvention est garantie ou dépend du fond.

M. Salvatore GUARNA répond qu'étant une promotion du Canton, la subvention est garantie par m².

M. Jean-Claude ROCHAT explique qu'il faut déposer la demande de subvention avant et que le subside doit être inscrit dans les conclusions du préavis sous point 5 afin que la Commune n'amortisse pas des montants supérieurs, ou que la Municipalité utilise le solde à d'autres fins.

M. Frédéric ANSERMET demande que le préavis soit refait et représenté au Conseil pour que tout soit clair pour tout le monde.

Mme Catherine RODRIGUES demande si le côté « multisports » aura autre chose que le combiné basket-football actuel et après s'être informée sur les accidents, elle voudrait savoir si le bon revêtement a été choisi.

M. Salvatore GUARNA répond que seul le revêtement sera changé et que selon le BPA (Bureau de Prévention des Accidents) ce n'est pas contraignant mais qu'en cas de procès, la commune pourrait être mise en cause parce que dans l'enceinte de l'école.

M. Hugues SALOME demande quel sera le montant de la subvention.

M. Salvatore GUARNA répond que ce sera CHF 4.-/5.- le m², maximum CHF 20'000.-.

Mme Brigitte BEGUIN demande si les autres communes participent au paiement de la piste de course puisqu'elle servira aux écoles.

M. Salvatore GUARNA répond que la piste est publique et qu'aucune autre commune ne paiera.

M. Martin ZWAHLEN demande un résumé car il y a eu beaucoup de propositions. Il dit que la Commission des finances, bien qu'informée du changement de projet, a accordé le montant total pensant bien que le solde resterait dans la caisse communale. Il souhaiterait que la Municipalité sépare les trois montants : piste de course, terrain multisports et subside. Il conclut qu'il est plus agréable de jouer sur le revêtement qui se trouve à la place de jeux de Lully que sur du goudron comme à Tolochenaz.

M. Cyril DUC s'adresse à la Commission des finances et dit que le goudron du terrain de basket n'est toujours pas amorti. Il explique aussi les inconvénients d'un sol en caoutchouc.

M. Salvatore GUARNA pense que le Canton ne subventionnerait pas le remplacement du goudron par de la gomme si ce n'était pas une amélioration et répond que le goudron a été amorti en 2011 déjà, que Mme la boursière, qui est présente, peut le confirmer.

M. Reto DORTA ne remet pas en question la protection des enfants, cependant, il trouve que le préavis a été mal préparé, que ce n'est pas la première fois et qu'il y a des variantes. Il ne trouve pas normal que les Conseillers doivent se renseigner sur les différents revêtements et que ce n'est pas aux Commissaires de faire les recherches. Au niveau du crédit, il approuve M. Jean-Claude ROCHAT qui dit que ce n'est pas clair et demande de ne pas entrer en matière sur ce préavis au vu des différents.

Le Président informe qu'il sera donc voté sur l'entrée en matière ou pas.

M. Steve AESCHLIMANN appuie M. Reto DORTA concernant la protection des enfants et dit apprécier la transparence de la Municipalité sur le changement de solution. Il précise que « Tartan » est une marque, pas une sorte de revêtement, qu'il réduit fortement les commotions cérébrales et que les fractures sont moins graves.

M. Salvatore BONFIGLIO revient sur le rapport Robin relatif au terrain de basket-football ; comme il y a joué et y joue avec ses enfants, il a pu constater qu'il y a des risques de dérapage sur le goudron et que des enfants de 4 à 9 ans ne font pas cas des règles qui imposent ce sol. En ce qui concerne le parcage lors des services funèbres, il dit qu'il n'y en a que 3-4/année, qu'il y a plus de place à la salle polyvalente et que les réceptions se font souvent dans cette salle, le déplacement n'est pas trop long. Il conclut disant qu'il serait dommage de voter plus tard sur ce sujet même si le préavis a été mal présenté.

M. Etienne FREYMOND dit qu'il est possible de voter sur des montants, un projet à CHF 100'000.- à déduire CHF 20'000.- de subside, ce qui revient à un crédit de CHF 80'000.- ou l'autre projet avec un crédit de CHF 40'000.-, ceci afin d'accélérer le débat.

M. Mathieu THIBAUT explique qu'un revêtement multicouche est mis dans les zones de jeux car que le gazon synthétique provoque des brûlures. Il demande pourquoi ce terrain de basket sera protégé alors que le terrain de jeux à côté ne l'est pas et prétend que le projet n'est fait qu'à moitié.

Le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée sur le renvoi du préavis.

Le renvoi du préavis 03-2017 est refusé par 31 voix (4 voix pour le renvoi, 6 abstentions).
--

Le Président passe au vote à main levée sur l'amendement Theys

L'amendement Theys est accepté par 32 voix (5 refus, 4 abstentions).

Le Président renonce à passer au vote concernant l'amendement Robin et passe au vote à main levée sur le préavis 03-2017 amendé selon le rapport Theys

Le préavis 03-2017 amendé selon rapport Theys est accepté par 34 voix (4 refus, 3 abstentions).
--

- 04-2017: Rapport sur la gestion pour l'année 2016.

Le Président explique qu'il sera commencé par les comptes puis la gestion.

Mme Brigitte BEGUIN, rapporteuse de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport sur les comptes.

Le Président ouvre la discussion et informe qu'il sera procédé chapitre par chapitre.

Cash flow 2016 – Page 2

M. Salvatore BONFIGLIO, compte 210.3800.0, attribution réserve « débiteurs douteux », demande s'il s'agit d'un compte pour les mauvais payeurs.

M. Eric LINN répond que c'est un compte classique mais pas utilisé en 2016.

M. Reto DORTA, page 2, demande si les totaux ne seraient pas plutôt les soldes.

M. Eric LINN acquiesce.

Revenu fiscaux – Page 3

M. Hugues SALOME se dit étonné de la diminution sur le bénéfice net des sociétés.

M. Eric LINN répond que l'impôt sur les sociétés se négocie avec le Canton, parfois sur plusieurs années, jusqu'à cinq ans. Des surprises arrivent lors de comptabilité moins bonne et trop d'acomptes versés, ce qui est arrivé deux fois.

M. Hugues SALOME propose que les acomptes soient recalculés et modifiés pour éviter les mauvaises surprises.

M. Eric LINN explique que la discussion se fait avec le Canton et que les diminutions sont provoquées par des jeux de change ou des situations exceptionnelles. Il ajoute qu'il y a parfois des pertes sur le papier pour les multinationales alors que la situation est saine, cependant l'effet est néfaste car il est arrivé plusieurs années.

M. Hugues SALOME demande si la Municipalité ne pourrait pas discuter avec les sociétés.

M. Eric LINN répond qu'il est interdit à la Municipalité de parler avec ces sociétés et donc que Tolochenaz n'a aucun moyen de négocier.

M. Hugues SALOME voudrait une meilleure visibilité pour pouvoir anticiper.

M. Eric LINN répond que le problème est que le résultat de plusieurs années tombe sur une seule et qu'il y a des transferts pas connus par la Commune.

Etat des crédits – Pages 4-7

La parole n'est pas demandée.

1 Administration communale – Pages 8-11

M. Gérard ROBIN, page 10 compte 112.3101.0 imprimés et fournitures de bureau, demande la raison d'une augmentation de 67%.

M. Eric LINN répond qu'il s'agit des fournitures pour les votations et les élections.

M. Reto DORTA, page 10 compte 112.3185.1 frais de communication et compte 112.3653.0 dons et subsides, voudrait savoir de quoi il s'agit.

M. Salvatore GUARNA répond que le compte 112.3185.1 concerne les frais pour internet.

M. Andreas SUTTER relève que les compléments d'information sont sur la page au-dessus et que le compte 112.3653.0 concerne le parking à la Maison de la Rivière.

M. Cyril DUC voudrait savoir où se trouve ce parking.

M. Salvatore GUARNA explique que c'est celui délimité avec des rondins, qu'il est public et a été payé un tiers par Tolochenaz, un tiers par Morges, un tiers par la Maison de la Rivière.

2 Finances – Pages 12-13

La parole n'est pas demandée.

3 Domaines et bâtiments – Pages 14-15

M. Gérard ROBIN, page 15 compte 353.4231.0, interroge sur la participation de « l'Eléphant bleu » au loyer par CHF 6'700.-.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il ne paie pas l'entier du loyer, il y participe, la commune donne une subvention afin que la halte garderie puisse fonctionner.

M. Gérard ROBIN trouve la participation au loyer basse.

M. Salvatore GUARNA explique que sans cette subvention, la halte garderie devrait fermer.
4 Travaux – pages 16-19

La parole n'est pas demandée

5 Instruction publique et cultes – Pages 20-21

M. Gérard ROBIN, compte 500.3011.01 page 20, demande pourquoi il y a cette dépense pour Little Green House.

M. Andreas SUTTER répond que c'est le coût de l'aide apportée pour recruter le personnel et la mise en place des règlements et de la structure de L'UAPE.

M. Gérard ROBIN demande si ce poste va disparaître.

M. Andreas SUTTER répond que c'est une dépense ponctuelle amenée à disparaître.

M. Salvatore BONFIGLIO, page 20 compte 500.3011.3, demande la raison d'une telle différence entre 2015 et 2016.

M. Andreas SUTTER répond que 2015 était une demi-année alors que 2016 est entière.

M. Gérard ROBIN, page 20 compte 500.3909.0, demande pourquoi il y a un loyer alors que le bâtiment appartient à la commune.

M. Andreas SUTTER répond que le compte 500 est complètement équilibré, qu'il concerne l'UAPE mais qu'il est intégré aux comptes de la commune, incluant ainsi le loyer du lieu.

6 Police – Page 22

La parole n'est pas demandée.

7 Sécurité sociale – Pages 23-24

M. Gérard ROBIN, page 24 compte 730.3654.0 contribution à l'AVASAD (ass.aide et soins domicile), demande si ce montant ne devrait pas être pris en charge par les assurances maladie ou les prestations complémentaires.

M. Eric LINN répond que cela concerne le CMS, que les communes paient par habitant et qu'il ne s'agit que des frais de gestion tandis que les soins sont payés un tiers par la LAMAL, un tiers par le Canton et un tiers par le bénéficiaire.

8 Services industriels- Pages 23-24

La parole n'est pas demandée.

Le Président donne la parole sur la globalité du document s'il y a encore des questions.

M. Jean-Claude ROCHAT se dit surpris des conclusions qui donnent décharge à la Municipalité et à la Boursière. Il pense qu'il n'est pas possible de leur donner décharge, tout comme à la Commission de gestion qui appartient au Conseil, que chacun reste responsable. Il relève également que les conclusions du rapport de la Commission diffèrent mais qu'il n'y a pas d'amendement.

Le Président répond que M. ROCHAT a raison, lorsque les conclusions diffèrent, il est nécessaire de faire un amendement.

M. Gérard ROBIN relève du rapport de la fiduciaire à la page 11 que certaines factures ne comportent qu'un seul visa alors qu'il en faut deux.

M. Eric LINN explique qu'il s'agit d'achats de peu d'importance, au-dessous de CHF 100.-, comme les croissants ou la petite visserie par exemple, qui ne sont visés que par le Syndic.

M. Reto DORTA se dit choqué de lire qu'il faut donner décharge alors que les comptes ont un découvert de pratiquement 2'000'000.-. Il lit les conclusions de la fiduciaire page 14, 2^{ème} paragraphe :

« Enfin, le degré d'autofinancement à -2'713,30% se situe nettement en-dessous des normes de référence (<50% = insuffisant). Une fois rectifié de l'impact des décomptes 2015 pour le fond de péréquation et la facture sociale, ce ration est positif à 3,74% mais reste insuffisant. »

M. Reto DORTA relève encore dans la conclusion :

« Ce résultat est insuffisant et ne permet pas à la Commune de faire parce à ses investissements futurs de manière équilibrée à long terme....le niveau de marge d'autofinancement est insuffisant et devrait être amélioré à court terme. » et demande à la Municipalité quel est leur avis à ce sujet.

M. Eric LINN explique qu'il faut lire le rapport en entier, qu'il n'y en a jamais eu de meilleur. Il revient sur la page 12, explique l'évolution des ratios et l'autofinancement négatif et dit que la Municipalité est dans l'impossibilité d'influer sur la péréquation, la facture sociale et le bénéfice des sociétés. De ce fait, il faut analyser les comptes sans ces éléments-là.

M. Hugues SALOME répond que les comptes sont exceptionnellement mauvais et parle du ratio moyen. Il revient sur les 22'000'000.- de fonds d'endettement et demande ce qu'il en est du possible départ de Medtronic ou de sa réduction de production à Tolochenaz.

M. Eric LINN dit que les journaux ont effectivement parlé de la fermeture d'un site de production mais qu'il ne s'agit pas de celui de Tolochenaz et que de nouvelles entreprises pourraient s'implanter prochainement. Il ajoute qu'en enlevant les éléments négatifs cités avant, Tolochenaz aurait une capacité d'autofinancement positive.

M. Hugues SALOME rétorque qu'il ne faut pas enlever les éléments négatifs mais faire une moyenne, ce qu'approuve M. Eric LINN.

M. William WRIGHT relève que dans le rapport de la Municipalité, en jaune, un déficit de Fr. 270'075,99 est clairement indiqué alors qu'il est dit que le déficit dépasse 2'000'000.-. Il admet qu'il y a des ajustements, cependant, il trouve que ça manque de cohérence et voudrait connaître la réalité.

M. Eric LINN répond qu'il y a bien un déficit de Fr. 2,7 millions et qu'une règle comptable jamais utilisée à ce jour a permis d'utiliser les comptes de réserve pour le réduire, le ramenant à Fr. 270'075,99. Les deux comptes de réserve pour des choses variables (page 1) n'ont pas été affectés et ont été clôturés, ceci afin de réduire le compte de bilan.

M. William WRIGHT suggère que le déficit net soit indiqué avant l'utilisation des comptes de réserve pour une meilleure transparence.

M. Eric LINN envoie au compte 720.4522.2 page 23 qui chiffre la provision pour 2016.

M. William WRIGHT aurait souhaité un message plus clair sur le déficit de l'année.

M. Eric LINN approuve les propos de M. William WRIGHT.

M. Philippe HIRSIGER se dit satisfait de trouver des ratios dans le rapport et de l'endettement brut pour Tolochenaz de Fr. 766.-/habitant par rapport aux autres villes, ceci grâce au travail main dans la main de la Municipalité et du Conseil.

M. Reto DORTA dit ne pas comprendre l'intervention de M. HIRSIGER car il y a 2'000'000.- de déficit, ce qui devrait induire à de la prudence même si la commune n'influe que sur 15% des chiffres, elle est responsable du tout et le rôle du Conseil est de surveiller les comptes. Il relève que 2 millions de dettes, c'est beaucoup et revient sur les conclusions de la fiduciaire qui invoque le principe de la prudence. Il souligne qu'en page 4 du rapport de la fiduciaire, il est écrit plusieurs fois qu'il s'agit d'une review (examen succinct) et non d'un audit et se demande s'il ne faudrait pas pousser plus loin le contrôle.

M. Eric LINN informe qu'un audit coûte Fr. 24'000.- alors que la review a coûté Fr. 12'000.-.

M. Reto DORTA revient sur des associations qui ont déchargé les responsables, qui n'avaient rien vu, alors qu'il y avait des trous dans la comptabilité.

M. Eric LINN dit que le réviseur a changé et n'a pas la même méthode que le précédent, qu'il procède par pointage, ce qui a pris 4 jours à 3-4 personnes tandis que l'autre contrôlait un mois complet. Il revient sur les 2 millions de déficit et explique que ce sont les effets de la péréquation mais que tant qu'il y aura des multinationales à Tolochenaz, il n'y aura pas de problème et un retour à une certaine régularité. Il conclut disant que le déficit pourrait être comblé par une augmentation de 28 pts d'impôt que le Conseil pourrait décider immédiatement et passer de 66 à 94 pts, ce qui est encore au-dessous de Lausanne.

M. Jean-Claude ROCHAT explique les différences entre les contrôles succinct et ordinaire, le succinct a une position négative tandis que l'ordinaire a une position positive et des normes à respecter. Il ajoute qu'il est possible de demander en plus du rapport succinct des prestations convenues pour un contrôle plus précis de certains comptes.

M. Hugues SALOME dit que ce n'est pas la décharge qui lui pose problème car il pense que les comptes sont bien tenus mais bien plutôt le long terme car les résultats des entreprises sont aléatoires et l'effet d'ajustements de prix de transfert provoquerait dans l'avenir, comme cette année, une réduction de marge et donc d'impôt pour la Commune.

M. Eric LINN propose de refaire une tentative auprès du Canton pour obtenir plus de détails sur la taxation des entreprises.

M. Martin ZWAHLEN dit que la Municipalité fait un gros effort pour la transparence, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années, que les dissolutions de réserve n'étaient pas visibles, seul le résultat net était indiqué. Certes, il y a un déficit de 2,7 millions mais la décharge doit être donnée par rapport au travail, pas par rapport au bénéficiaire ou à la perte et que si la perte se reproduit, le taux d'impôt sera à débattre.

Le débat étant clos, le Président donne la parole à Mme Brigitte BEGUIN, rapporteuse de la Commission de gestion, qui lit les conclusions du rapport sur la gestion 2016.

M. Reto DORTA demande ce qu'est la modification du chemin piétonnier le long des voies CFF, 4^{ème} ligne du tableau récapitulatif.

M. Salvatore GUARNA répond que les CFF ont fait ce qu'il leur incombait, que Tolochenaz projetait de faire une passerelle pour éviter le passage chez les propriétaires-riverains mais que le service des forêts a refusé, tout le monde ayant le droit de passer librement dans la forêt. Ce crédit de Fr. 55'000.- va donc tomber puisque le travail ne sera pas fait, ne restent que les frais d'entretien.

Le préavis 04-2017 comptes et gestion pour l'année 2016 est accepté par 35 voix (6 abstentions).

M. Eric LINN remercie Mme MACCHI, Boursière communale, présente dans la salle, et dit que c'est grâce à elle que les comptes sont bien présentés.

L'assemblée applaudit.

- *05-2017: Aménagement UAPE « Drôle de Frimousse »*
demande de crédit CHF 150'000.-

Le Président donne la parole à M. Matthieu THIBAUT, rapporteur de la Commission ad hoc, qui lit les conclusions du rapport.

Le Président donne la parole à M. Martin ZWAHLEN, rapporteur de la Commission des finances, qui lit les conclusions du rapport.

M. Frédéric ANSERMET dit que la Commission ad hoc n'a toujours pas reçu les propositions de devis et demande où en est la mise à l'enquête administrative.

Le Président rappelle que le Conseil ne fait pas de la cogestion, qu'il n'a pas à étudier les différents devis, qu'il ne doit se déterminer que sur la demande de crédit de la Municipalité. Une fois le crédit accordé, la Municipalité mène les travaux comme elle l'entend.

M. Andreas SUTTER confirme que la remarque est bonne de demander plusieurs offres afin de prendre l'entreprise la meilleur marché bien que les écarts soient minimes. Il ajoute que les travaux rentreront juste dans le budget, qu'il a été demandé à un architecte de faire des plans pour la mise à l'enquête administrative et la Commune pourra délivrer le permis d'habiter. Il conclut disant que toute la Municipalité a été d'accord de donner suite à la demande de la Commission ad hoc même si ce n'était pas dans ses compétences et qu'étant au-dessous de CHF 150'000.-, il s'agit de contrat de gré à gré sans concours.

M. Andreas SUTTER informe que l'ARASMAC rattachée à l'AJEMA, réseau regroupant 29 structures de la région de Morges, a accepté l'augmentation de 24 places ce qui fera augmenter d'environ Fr. 60'000.-/70'000.- le compte 710.3515.1 page 23 aujourd'hui de Fr. 326'340.00 tandis que le compte 500 page 20 restera, lui, toujours à 0. Cependant, si le préavis est refusé, les enfants iront dans une autre structure voisine, ce qui coûtera très certainement plus cher à la Commune.

M. Alexandre BUVELOT demande comment la Commission ad hoc peut juger que c'est cher ou pas au vu de leur métier et doute que le citoyen soit apte à juger.

M. Andreas SUTTER répond que la Commission ad hoc est venue sur place afin de juger si les travaux prévus valaient les CHF 150'000.- demandés tandis que la Commission des finances jugent si la Commune a les capacités de financer.

M. Alexandre BUVELOT doute de la capacité du citoyen à juger des prix donnés.

M. Hugues SALOME précise que M. THIBAUT est architecte et qu'il a quelques

compétences en la matière. Il ajoute que le montant n'est pas exorbitant, cependant il pense que, s'agissant d'argent, plusieurs offres permettraient de mieux juger des prix.

M. Salvatore GUARNA précise que les préavis sont établis sur la base d'offres, rappelle que la Municipalité n'est pas tenue de les montrer aux Commissions et que les coûts sont évalués par des entreprises spécialisées.

M. Robert CHEVALIER explique que la loi impose à la Municipalité de mettre en place des structures d'accueil avec des normes de sécurité importantes, que ces travaux devaient se faire rapidement pendant l'été pour être opérationnel à la rentrée et qu'avec un architecte, le projet aurait été plus onéreux.

M. Cyril DUC dit que vis-à-vis du contribuable, il est normal de demander plusieurs offres et qu'on ne peut pas reprocher à la commission ad hoc de faire des demandes entre autres de la mise à l'enquête et estime qu'ainsi, ils ont fait leur travail.

M. Andreas SUTTER rétorque que la Municipalité est allée entièrement dans le sens de la Commission ad hoc, qu'elle l'a remerciée, qu'il y a maintenant plusieurs offres et que la meilleure sera choisie mais qu'il n'y a pas que des montants, il y a aussi des normes de sécurité à étudier et à respecter, une organisation à faire en très peu de temps.

Le Président confirme que la Municipalité a écouté alors que ce n'était pas son obligation.

M. Martin ZWAHLEN trouve également que la Commission ad hoc a fait des demandes qu'elle n'avait pas à faire et lit le règlement sur le marché de gré à gré.

M. Eric LINN explique qu'il y a obligation de respecter les lois sur les marchés publics et relève que CHF 150'000.- c'est peu quand on compare aux 3 millions qui étaient demandés mais refusés pour la construction du centre de vie enfantine dans le jardin de la Maison Blanche. Ce bâtiment propriété de la Commune précédemment occupé par trois locataires auxquels la résiliation de bail avait été donnée ne pouvait être que d'utilité publique.

Mme Brigitte BEGUIN voudrait des éclaircissements sur les différents montants dans les conclusions.

M. Eric LINN explique que dans les préavis, en plus du crédit total demandé, il faut donner le détail du financement.

M. Mathieu THIBAUT dit qu'il s'est beaucoup investi dans ce projet et trouve le budget petit au vu des travaux, cependant, il y aura 24 places supplémentaires déjà attribuées.

M. William WRIGHT dit qu'il a constaté qu'il n'y avait qu'un seul mandataire : Miro Plus qui choisit les différents corps de métier et qu'on est donc bien dans le cadre du gré à gré.

M. Andreas SUTTER répond qu'il a demandé des offres parallèles mais qu'il y a peu de variation de prix. Il ajoute que la Commune demande CHF 28'000.- par étage pour la location ce qui permet facilement l'amortissement des frais engagés de Fr. 150'000.-.

M. Sacha VARONE, qui était dans la commission ad hoc, dit que cet agrandissement est une nécessité et trouve que le budget, bien que petit, est correct par rapport aux travaux prévus. Il ajoute que la Municipalité a bien répondu alors que ce n'était pas une obligation.

M. Robert CHEVALIER conclut disant qu'il y aura aussi des postes de travail en plus.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 05-2017 est accepté par 37 voix (4 abstentions).

M. Andreas SUTTER remercie le Conseil de permettre aux parents d'avoir des places pour leurs enfants pour la prochaine rentrée scolaire.

6. Elections statutaires pour la période du 01.07.2017 au 30.06.2018

- du Président

M. Christian MONGENET se porte candidat à la Présidence et demande au Vice-président M. Salvatore BONFIGLIO de présider durant cette élection.

Un seul candidat pour un seul poste, le Conseil accepte à main levée l'élection tacite.

- du Vice-président

M. Salvatore BONFIGLIO se porte candidat comme Vice-président.

Un seul candidat pour un seul poste, le Conseil accepte à main levée l'élection tacite.

- des scrutateurs

M. Lorenzo CIPRIANO et M. Jean-Claude TARDY se représentent et sont élus tacitement.

- des scrutateurs-suppléants

Mme Christelle DOSSIOS et Mme Catherine SUTTER se représentent et sont élues tacitement.

7. Motion Hirsiger

Le Président dit qu'il ne peut l'accepter en tant que motion et demande à M. Philippe HIRSIGER s'il est d'accord de la transformer en postulat.

M. Philippe HIRSIGER explique qu'en raison des tensions dans le village, il pensait qu'une démarche participative au sujet de la revalorisation du centre du village permettrait une saine évolution, cependant, comme il ne sait pas la différence entre une motion et un postulat, qu'il s'est fait aider pour ce document et maintient le terme de motion car il juge cette démarche plus contraignante pour la Municipalité.

Le Président explique que sa motion n'est pas de la compétence du Conseil communal.

M. Philippe HIRSIGER ne souhaite pas changer le terme car il veut être suivi par la Municipalité, il tient à sa démarche pour la cohésion du village.

M. Robert CHEVALIER explique que la Municipalité envisageait la démarche participative avant la démarche de M. Philippe HIRSIGER et qu'elle le suivra.

M. Philippe HIRSIGER accepte de changer sa motion en postulat et lit son document.

Le Président rappelle que la Cour constitutionnelle n'a pas encore répondu.

M. Robert CHEVALIER dit que s'agissant d'un projet communal, la démarche participative est possible, cependant, les bâtiments ne sont pas encore propriété de la Commune, le projet ne sera probablement pas prêt pour septembre pour obtenir l'aide fédérale et il se demande si Equiterre existera encore.

M. Reto DORTA dit qu'il a entendu que la moitié du financement sera offert, il voudrait en connaître le montant total.

M. Philippe HIRSIGER répond que le prix dépend des options demandées mais environ CHF 40'000.-.

Le Président explique que le processus reste le même pour une motion ou un postulat et que la demande de prise en considération va être votée à main levée par le Conseil.

La prise en considération du postulat Hirsiger est acceptée par 26 voix (4 refus ; 11 abstentions).

Le Président passe au vote à main levée pour la remise du postulat directement à la Municipalité sans passer par une commission pour cette décision mais précise qu'une commission sera nommée après le rapport de la Municipalité pour étude.

La remise du postulat Hirsiger directement à la Municipalité est acceptée par 35 voix (2 refus ; 4 abstentions).

M. Philippe HIRSIGER remercie le conseil et dit qu'il souhaiterait que la demande soit déjà faite afin de pouvoir profiter du subside fédéral.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il n'est pas possible de mettre en route une démarche participative sur des bâtiments qui ne sont pas la propriété de la Commune.

8. La parole à nos délégués aux associations intercommunales

Le Président propose que ce point soit laissé, faute de temps.

9. Communications de la Municipalité

M. Salvatore GUARNA :

- explique que la limitation d'eau du lendemain est due au grand chantier à Denens.
- informe que les travaux sur la RC69 ont été retardés, que les explications seront données aux riverains et qu'ils pourraient se faire d'ici la fin de l'année.
- dit que le remplacement des ampoules a permis une économie d'électricité.

- annonce que des plans ont été établis et remis au Canton afin de créer un trottoir depuis le pont CFF jusqu'à la route cantonale pour se rendre à la Maison de la rivière et que ce projet sera très certainement porté au budget.

M. Andreas SUTTER :

- informe d'une discussion avec Lully pour réunir les deux cantines.
- dit que la halte-garderie préscolaire « l'Eléphant bleu » ne fait pas partie de l'AJEMA mais s'est constituée en association, que la Commune continuera de la soutenir car elle est nécessaire, ceci d'autant plus qu'elle ouvrira également l'après-midi.

M. Robert CHEVALIER présente le suivi du projet de Sud-Village avec des diapositives et invite les Conseillers à la séance d'information du 24 août 2017.

10. Divers et propositions individuelles

M. Etienne FREYMOND interpelle le Syndic et demande des nouvelles de travaux votés mais qui ne sont toujours pas faits comme les abri-bus de la Grillette, le rond-point et les rives du lac et souhaiterait que M. Salvatore GUARNA parle de la Fête Nationale.

M. Salvatore GUARNA :

- concernant le giratoire, répond qu'il y aura une réunion le 26 août avec le Canton qui porte le projet et les riverains pour expliquer le retard mais que les travaux vont se faire.
- explique que les abris-bus sont en attente des projets pour la route afin de ne pas devoir les démonter par la suite. La rapidité de la demande de crédit était pour obtenir les subventions du PALM.
- informe que la Présidente du conseil d'Etat, Mme Nuria GORRITE, participera à la Fête Nationale le 31 juillet à Tolochenaz et fera le discours.

M. Robert CHEVALIER explique qu'il n'est pas satisfait par le projet PPA proposé pour les rives du lac, qu'il pense que les Conseillers ne le seraient pas non plus, qu'il veut encore l'étudier et renégocier certaines clauses.

Mme Catherine SUTTER demande s'il est possible de mettre des nouveaux panneaux pour les informations officielles car ils ne sont pas en bel état et qu'il y a trop peu de place.

M. Salvatore GUARNA dit que la chose va être faite et qu'au chemin du Saux, les informations seront transférées dans les vitrines de l'abri-bus.

Le Président dit qu'au milieu du village, des vélos sont parqués devant les panneaux.

Mme Nicole HEUSCH informe d'une exposition au pavillon Audrey Hepburn concernant les proches aidants et que ce sont des oeuvres parlant de leur parcours.

M. Etienne FREYMOND souhaiterait que des informations soient données aux nouveaux arrivants car certains tondent le gazon le dimanche.

M. Salvatore GUARNA répond que les nouveaux habitants reçoivent le calendrier des déchets mais pas le règlement de police, il propose un rappel dans la Tologazette.

Mme Martine BLAETH dit que ne parlant pas le français, le problème vient de la langue.

M. Salvatore GUARNA répond que les informations seront traduites en anglais.

M. Frédéric ANSERMET dit que les gravats des travaux des murs antibruit des CFF partent aux eaux claires et demande qu'ils soient enlevés.

M. Salvatore GUARNA dit que les travaux ne sont pas terminés mais qu'il ira voir sur place et dira éventuellement quelque chose à l'entreprise.

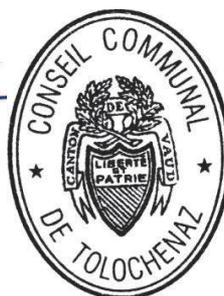
M. Frédéric ANSERMET trouve que vers Friderici, il y a beaucoup de déchets visibles.

Le Président informe que le prochain Conseil aura lieu le 30 octobre 2017, souhaite un bel été à chacun et clôt la séance à 23h. 30.

Le Président



Christian MONGENET



La Secrétaire



Monique ROBIN